



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 94042

Texte de la question

Mme Marie-Renée Oget attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur le dysfonctionnement qui lui a été signalé dans son département concernant le processus de médicalisation dit de « seconde génération » dans lequel sont engagés les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD). Ce processus, engagé en 2007, repose sur une meilleure évaluation des besoins des résidents via la grille d'évaluation « PATHOS ». L'attribution des crédits au titre de la médicalisation, dans le cadre du nouveau mode de « tarification au GMPS » nécessite la signature d'une convention tripartite entre l'EHPAD, le conseil général et l'État. Or il lui a été signalé que les EHPAD engagés dans ce processus de seconde génération ont vu les négociations de ces conventions suspendues « par manque de visibilité financière ». Elle aimerait connaître les raisons de cette situation préjudiciable pour les EHPAD et savoir si le Gouvernement entend mettre en oeuvre des mesures pour accélérer la conclusion de ces conventions et faire en sorte que cette paralysie ne se reproduise pas.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Renée Oget](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94042

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale (secrétariat d'État)

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2010, page 12638

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)